

ASSOCIATION
PERE GUY GILBERT - BERGERIE
DE FAUCON

RD. 952
04120 ROUGON

RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE 2025

Stéphane HOUENOUSSI
Commissaire aux Comptes
7 Rue Saint-Jacques - 13006 MARSEILLE



**ASSOCIATION Père Guy GILBERT
BERGERIE DE FAUCON**

RD. 952
04120 ROUGON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

Stéphane HOUENOUSSI
Commissaire aux Comptes
7, Rue Saint-Jacques – 13006 MARSEILLE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessous listées :

- « *Aides et subsides distribués par la Permanence de PARIS* » faisant état des difficultés rencontrées par l'Association pour retracer exhaustivement les bénéficiaires des dons et subsides.
- « *Provisions pour risques sur les prêts aux anciens* » évoquant le risque de non recouvrement et son impact financier.
- La donation d'un bien dont les amortissements non pas été pris en compte



- L'amélioration des procédures de contrôle interne et de l'application du principe de séparation des fonctions dans ce contrôle interne
- Sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC N° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'estimation et l'ajustement des subventions.
Les contrôles que nous avons diligentés, sur le mode de détermination et de comptabilisation des subventions et de leurs ajustements, à partir des conventions et notifications de subventions, n'ont pas révélé d'anomalie.
- La présentation d'ensemble des comptes conformément au règlement N° 99-01 du Comité de Réglementation Comptable relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
- Le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE

Le 15 Juin 2026

Stéphane HOUENOUSSI
Commissaire aux Comptes

Stéphane HOUENOUSSI
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Cour d'Appel Aix-en-Provence
7, rue Saint-Jacques
13006 MARSEILLE
Tél : 06.03.10.47.05





Association PERE GUY GILBERT BERGERIE DE FAUCON

Numéro SIRET : **42908417100017**

Bergerie de Faucon

04120 ROUGON

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



 www.auditstrategy.fr

Siège social

15, rue de la bonne rencontre
77860 QUINCY-VOISINS
RCS MEAUX 415 079 557 00047
Tél. : 01 70 61 00 80

Moustiers Sainte Marie

Rue Olérys - BP4
04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE
RCS MANOSQUE 415 079 557 00039
Tél. : 04 92 74 66 09

Champigny

113 av. Général de Gaulle
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
RCS CRÉTEIL 415 079 557
Tél. : 01 43 97 28 54

AUDIT & STRATEGY SERVICE CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris et de Marseille et de commissariat
aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Paris
Sarl au capital de 72.000 € / TVA FR19 415 079 557



RAPPORT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association PERE GUY GILBERT BERGERIE DE FAUCON** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 783 734	euros
Chiffre d'affaires :	14 305	euros
Résultat net comptable :	-85 072	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à QUINCY VOISINS, le 29/04/2026
AUDIT & STRATEGY SERVICE CONSEIL



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	4 450		4 450	4 450
	Constructions	1 437 952	838 571	599 381	635 569
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	443 028	427 446	15 582	22 056
	Autres immobilisations corporelles	909 444	783 550	125 894	153 203
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	7 200		7 200	
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	69 403	69 403		
	Autres immobilisations financières	2 487		2 487	2 935
	TOTAL (II)	2 873 964	2 118 971	754 993	818 213
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	14 619		14 619	28 723
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	608		608	125
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 066		68 066	66 416
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	15 797		15 797	21 241
	Charges constatées d'avance	290		290	273
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	929 361		929 361	923 948
	TOTAL (III)	1 028 741		1 028 741	1 040 726
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 902 705	2 118 971	1 783 734	1 858 939

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Association PERE GUY GILBERT BERGERIE DE FAUCON

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 464 330	1 464 330
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	189 436	189 938
	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(85 072)	(502)
	Total des fonds propres (situation nette)	1 568 693	1 653 766
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 000	7 500
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	5 000	7 500
Total des fonds propres		1 573 693	1 661 266
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		3 044
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 421	26 392
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	127 695	114 469
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 925	53 768
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	210 040	197 673
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 783 734	1 858 939
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		210 040	197 673
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	230	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	10 644	19 967
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 660	10 492
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	879 494	827 853
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	185 183	246 536
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	356 013	371 411
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 178
	Utilisations des fonds dédiés		4 511
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	68	24 701
	Total des produits d'exploitation	1 435 294	1 506 649
	Achats de marchandises	1 204	5 860
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 422	77 543
	Variation de stocks	14 104	3 389
	Autres achats et charges externes	409 871	503 319
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	40 031	31 819
	Salaires	615 979	590 648
	Cotisations sociales	221 743	167 900
	Dotation aux amortissements et dépréciations	82 024	74 907
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	58 537	57 867
	Total des charges d'exploitation	1 521 915	1 513 253
RESULTAT D'EXPLOITATION		(86 622)	(6 604)

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(86 622)	(6 604)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 038	3 159
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 038	3 159
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			2 038	3 159
RESULTAT COURANT avant impôts			(84 583)	(3 445)
	Produits exceptionnels			10 500
	Charges exceptionnelles			6 799
RESULTAT EXCEPTIONNEL				3 701
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			489	758
TOTAL DES PRODUITS			1 437 332	1 520 308
TOTAL DES CHARGES			1 522 404	1 520 810
EXCEDENT ou DEFICIT			(85 072)	(502)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat			18 248	8 316
TOTAL			18 248	8 316
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole			18 248	8 316
TOTAL			18 248	8 316

ANNEXE



Annexe au Bilan

Description de l'objet social de l'association

Cette association a et continue d'avoir comme objet principal, en France ou à l'étranger:

**LA RÉINSERTION DES JEUNES MARGINALISÉS
ET LE SUIVI D'ADULTES ANCIENNEMENT RÉINSÉRÉS.**

Et plus précisément :

- l'accueil, l'hébergement et le suivi de jeunes mineurs hautement marginalisés en vue de leur réinsertion par le biais de méthodes socio-éducatives, basées notamment sur la zoothérapie, développée dans une communauté dénommée "lieu de vie", et poursuivie en famille d'accueil, ou autres structures, jusqu'à la majorité, voire au delà.
- le suivi et le soutien psychologique ou pécuniaire, des adultes anciennement réinsérés risquant de retomber dans la marginalité.

De façon générale, toute activité :

- d'hébergement à temps plein, de jeunes gens,
- de zoothérapie,
- d'éducation, d'enseignement,
- socio-éducative, mais aussi religieuse et spirituelle,
- d'orientation du jeune,
- d'organisation et de gestion du "lieu de vie" destiné à accueillir le jeune,
- d'entretien, de création et de construction de lieux de vie,
- de soutien momentané de l'adulte, ancien pensionnaire de lieu d'accueil, en difficulté.

Et plus généralement encore :

- l'association peut avoir toute activité lui permettant directement ou indirectement de réaliser le but qu'elle s'est fixé d'atteindre, défini à l'article 3 des présents statuts, y compris éventuellement des activités commerciales, emprunts, constitution de garanties réelles ou personnelles, du moment que ces activités commerciales n'altèrent en aucune façon le caractère bénévole de l'association, et restent secondaires et accessoires à l'activité principale.

Annexe au Bilan

Description de la nature et du périmètre d'activité et missions sociales réalisées

La Bergerie de Faucon

Une mission pédagogique

Au sein d'une structure recréant un cadre familial, faire découvrir et développer chez le jeune accueilli des nouvelles manières de vivre la relation aux autres dans le respect mutuel. La Bergerie de Faucon se veut être un lieu de vie chaleureux, contenant et structurant, permettant l'apprentissage d'une discipline de vie, l'acquisition de points de repères, encourageant l'ouverture aux autres, soutenant une réflexion sur la vie et préparant l'avenir du jeune.

Pour permettre de développer ces aspects, l'originalité du projet pédagogique est de baser l'approche éducative sur la relation à l'animal (zoo pédagogie). De plus, par l'ensemble de nos activités, nous cherchons à donner au jeune le sens du travail en le situant dans l'effort et surtout dans la responsabilité, le respect des horaires et le goût du travail bien fait. La Bergerie de Faucon permet au jeune d'évoluer d'un comportement agressif, négatif, vers un comportement équilibré, raisonné, en lui faisant découvrir ses potentialités d'attention à l'autre à travers les animaux.

Former

Le lieu de vie de Faucon accueille nombre de stagiaires et de bénévoles afin de leur apporter une expérience supplémentaire dans le domaine éducatif et social. Ils permettent des échanges importants et constructifs avec les jeunes.

Transmettre un savoir : « la zoo pédagogie »

L'association partage son expérience et son savoir avec toute autre structure qui utilise la zoo pédagogie comme moyen éducatif auprès de son public. Mission qui sera par la suite prise en charge par le futur fond de dotation.

Annexe au Bilan

La permanence du 46

Suivre des anciens

La permanence garde le contact avec les « anciens » jeunes de Faucon qui y trouvent une précieuse aide en cas de coup dur. Cette aide peut revêtir différents aspects comme un conseil, une recherche de logement, l'attribution de tickets restaurants et bien d'autres.

Accueillir et écouter

De nombreuses personnes cherchant un soutien ou des réponses s'adressent à Guy et son équipe qui prennent à cœur de leur répondre et de les conseiller.

Sensibiliser et prévenir

L'équipe de Paris organise tout au long de l'année des interventions animées par Guy. Elles se présentent sous forme de conférences souvent en paroisse ou en milieu scolaire et d'émissions radio ou télévisées.

Les livres de Guy Gilbert, dont les droits d'auteur et les recettes des ventes sont versés à l'association, permettent d'élargir notre champ de prévention. Une circulaire est éditée deux fois par an afin de tenir informé des activités de l'association tous ceux qui le souhaitent.

Rechercher des fonds

Le soutien de nombreux donateurs permet de subvenir au suivi des anciens et à l'entretien de la Bergerie de Faucon. Afin de permettre la réalisation du projet d'agrandissement, des dossiers de subventions sont à disposition de tout organisme qui souhaite apporter sa contribution.

Les legs et donations pérennisent l'association et permettront la création de la future Fondation.

Annexe au Bilan

Description des moyens mis en œuvre

Le lieu de vie de Rougon destiné à l'accueil de jeunes placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance est animé par des bénévoles et du personnel :

- 1 Directeur
- 8 éducateurs
- 2 coordinateurs
- 4 agents techniques

La permanence de Paris « le 46 » lieu d'accueil et d'écoute est animée par des bénévoles et du personnel :

- 2,5 compagnons

Annexe au Bilan

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 783 734** euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **1 437 332** euros
- un total charges de **1 522 404** euros
- dégage un résultat de **-85 072** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association PERE GUY GILBERT BERGERIE DE FAUCON**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre exception mention ci- après
- indépendance des exercices.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- ☐ immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- ☐ immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Annexe au Bilan

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11.446 euros.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

En 2025, le coût des contributions s'estime à 18.248 € (environ 44 semaines de 35 heures en moyenne valorisés au SMIC 11.88 €).

Aides et subsides distribués par la Permanence de PARIS

Un des moyens pour satisfaire l'objet de l'association est le « *Soutien psychologique, voire de façon ponctuelle, financier, pour aider l'adulte ayant autrefois séjourné dans un lieu de vie de l'association, à ne pas retomber dans la marginalité ou la délinquance en cas de moments ou d'événements difficiles. Ce soutien est apporté par la permanence de Paris.* »

Annexe au Bilan

Le Père Guy GILBERT édite périodiquement une lettre et sollicite la bienfaisance de ses lecteurs pour soutenir son œuvre caritative d'aide aux anciens et aux plus démunis.

Les dons et subsides distribués par la permanence de Paris se sont élevés à 27.086 € au titre de 2025 contre 30.224 € en 2024.

De par la nature du public bénéficiaire des subsides reversés par la permanence de Paris, l'association n'est pas en mesure de retracer exhaustivement les bénéficiaires de ces dons qui sont répartis non seulement à des anciens de la Bergerie du Faucon mais aussi aux plus démunis et nécessiteux qui se trouvent en situation d'extrême détresse.

Ressources et fonds dédiés

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Les autres ressources sont comptabilisées en produits selon leur nature.

La part des ressources destinée à un projet défini à raison d'une stipulation du tiers financeur et non utilisée à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés sur les exercices ultérieurs.

Postes	Global 2024	Global 2025
Droits d'auteur	10 492	3 660
Recettes livres	7 680	4 362
Produits agricoles et autres recettes	13 465	6 282
Total autres produits	31 637	14 305
Subventions et autres concours publics	11 170	7 167
Financement collectivité publique	819 183	872 327
Total financements publiques	830 353	879 494
Legs	371 411	356 013
Dons	246 536	185 413
Total des legs et dons	617 947	541 427
Report en fonds reportés		
Report en fonds dédiés		
Report en fonds dédiés/reportés		
Utilisation des fonds reportés		
Utilisation des fonds dédiés	4 511	
Utilisation des fonds dédiés/reportés		
Variation des fonds reportés	4 511	
Ressources exercice	1 484 448	1 435 225

Annexe au Bilan

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

Les charges ventilées dans le tableau figurant en annexe ci-après ont été déterminées d'après une clé de répartition estimée en considération de l'affectation du personnel aux différents postes de charges.

La clé de répartition calculée selon cette méthode aboutit à une ventilation des postes de charges qui n'ont pas d'affectation dédiée :

- Missions sociales :	71 %	(83 % en 2024)
- Frais de recherche de fonds :	0 %	(1 % en 2024)
- Frais de fonctionnement :	29 %	(16 % en 2024)

Rémunération des cadres et dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2024 versé aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association s'élève à 57 237 €.

Première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 – Modernisation des états financiers des associations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, ainsi que le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- Les principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés (C. com. art. L. 123-14 et PCG art. 121-1 à 121-3).
- Les méthodes d'évaluation utilisées sont conformes au principe de prudence (C. com. art. L. 123-20).
- Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent, sauf mention spécifique ci-après.

L'application de ces règlements entraîne pour l'association les principaux changements suivants :

- Reclassement de certains produits et charges précédemment présentés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ou financier.
- Disparition des transferts de charges et reclassement des montants concernés dans les postes de charges ou produits appropriés.
- Adaptation de certains postes du bilan et du compte de résultat aux nouveaux modèles (regroupements/suppressions de lignes).

Cette application n'emporte pas de conséquences sur les comptes annuels antérieurs. En particulier :

- le résultat exceptionnel constaté dans les comptes de l'exercice précédent ne fait pas l'objet de retraitement selon la nouvelle définition prévue à l'article 513-5 ;
- les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont

Annexe au Bilan

présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	4 450					4 450
	Constructions sur sol propre	1 425 153					1 425 153
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	12 799					12 799
	Instal technique, matériel outillage industriels	443 028					443 028
	Instal., agencement, aménagement divers	763 172		9 218			772 390
	Matériel de transport	91 268					91 268
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 900		2 835			25 734
	Emballages récupérables et divers	20 052					20 052
	Immobilisations corporelles en cours			7 200			7 200
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 782 821		19 253			2 802 074	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	72 338				448	71 890
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	72 338				448	71 890
TOTAL		2 855 160		19 253		448	2 873 964



Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre			795 840	34 676		830 517
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			6 543	1 512		8 055
Instal technique, matériel outillage industriels			420 972	6 474		427 446
Autres Instal., agencement, aménagement divers			670 759	12 309		683 068
Matériel de transport			33 584	62 280	38 025	57 838
Matériel de bureau, mobilier			21 730	1 508		23 238
Emballages récupérables et divers			18 115	1 290		19 405
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 967 544	120 049	38 025	2 049 568
TOTAL			1 967 544	120 049	38 025	2 049 568

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	69 403			69 403
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	69 403			69 403
	TOTAL GENERAL	69 403			69 403
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	69 403	69 403	
	Autres immobilisations financières	2 487	2 487	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	68 066	68 066	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	9 414	9 414	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6 383	6 383	
	Charges constatées d'avance	290	290	
	TOTAL DES CREANCES	156 044	156 044	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 421	34 421		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	55 383	55 383		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 496	68 496		
	Impôts sur les bénéfices	2 160	2 160		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 656	1 656		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	47 925	47 925		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	210 040	210 040		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 464 330							1 464 330
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	189 938					502		189 436
Autres réserves								
Report à nouveau		(502)		502				
Excédent ou déficit de l'exercice	(502)	502				85 072		(85 072)
Situation nette	1 653 766			502		85 574		1 568 693
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	7 500					2 500		5 000
Provisions réglementées								
TOTAL	1 661 266			502		88 074		1 573 693

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds reportés liés aux legs				
TOTAL				

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés liés aux legs							
TOTAL							

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	25 000			25 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	25 000			25 000
Quotes-parts virées au compte de résultat	17 500	2 500		20 000

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	356 013	371 411
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits	356 013	371 411
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE	356 013	371 411

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (1536 heures au € SMIC horaire)	18 248	8 316
	18 248	8 316
Total	18 248	8 316



Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

1/2

Règlement ANC 2022-06	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne- ment	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsité du public	Aut pds non liés à la gsité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	1 204												1 204
Variation de stock													
Achats de mat. approv.	78 422												78 422
Variation de stock	14 104												14 104
Aut. achats et chges ext.	289 103						120 768						409 871
Aides financières													
Impôts, taxes et vrst ass.	28 236						11 795						40 031
Salaires	434 481						181 498						615 979
Cotisations sociales	156 406						65 336						221 743
Dot. aux amts et dép.								82 024					82 024
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Valeurs des immos cédées													
Autres charges	58 537												58 537
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices									489				489
TOTAL	1 060 493						379 398	82 024	489				1 522 404

Règlement ANC 2022-06



Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole	6 083		6 083	6 083	18 248
TOTAL	6 083		6 083	6 083	18 248



Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	230	230		
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	185 183	185 183	246 536	246 536
	- Legs, donations et assurances-vie	356 013	356 013	371 411	371 411
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie				
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16 411		66 319	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	879 494		830 353	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			1 178	1 178
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			4 511	4 511
Total des produits par origine		1 437 332	541 427	1 520 308	623 636
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	1 060 493	514 813	1 227 989	503 726
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		962	8 998	3 691
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	379 398	26 616	208 158	85 387
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	82 024	30 898	74 907	30 727
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	489		758	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
Total des charges par destination		1 522 404	573 288	1 520 810	623 534
EXCEDENT OU DEFICIT		(85 072)	(31 862)	(502)	Stéphane 105



Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	18 248	18 248	8 316	8 316
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
Total des produits par origine		18 248	18 248	8 316	8 316
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	6 083	6 083	2 772	2 772
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 083	6 083	2 772	2 772
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 083	6 083	2 772	2 772
	Total des charges par destination	18 248	18 248	8 316	8 316

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	230	
- Actions réalisées par l'organisme	514 813	503 726	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	185 183	246 536
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	356 013	371 411
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	962	3 691			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	26 616	85 387			
TOTAL DESEMPLOIS	542 391	592 804	TOTAL DES RESSOURCES	541 427	617 947
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 898	30 727	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		1 178
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		4 511
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		105	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(31 862)	
TOTAL	573 288	623 636	TOTAL	573 288	623 636
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

